



## Le Micro-Crédit personnel garanti, le coup de pouce pour financer vos projets personnels

### Le réseau départemental de Micro-Crédit personnel garanti du Cher



En 2011, à la demande de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds de Cohésion Sociale, BGE Cher constitue le réseau départemental de Micro-Crédit personnel garanti. Il s'agit d'apporter un appui aux personnes pour les aider à développer des projets ou à surmonter des difficultés personnelles.

Les objectifs du réseau : accompagner, sécuriser le recours au Micro-crédit, mutualiser les moyens des membres du réseau et fédérer les acteurs publics, privés et associatifs.

Le prêt personnel, dont le montant est limité à 5 000€, est remboursable en mensualités adaptées, constantes, sur une durée inférieure à 36 mois, avec un taux d'intérêt fixe et ne déséquilibrant pas le budget du ménage.

### Le Micro-Crédit en 5 étapes

#### Premier contact

Avec BGE Cher, une association partenaire ou votre référent social sur vous êtes déjà suivi ou encore auprès de votre commune.

1

#### Rendez-vous d'instruction

Un 1er rendez-vous pour faire le point sur votre demande, votre besoin de financement et votre situation. Avec BGE Cher, vous constituez un dossier qui sera soumis en Comité de Crédits et transmis en banque si validé.

2

#### Engagement de la banque

BGE Cher présente le dossier en banque qui a reçu un avis favorable du Comité. La banque partenaire s'engage dans un délai optimal.

3

#### Suivi

Après décaissement, BGE Cher reste votre interlocuteur

5

#### Signature du contrat de prêt et décaissement

La signature du contrat de prêt s'effectue auprès du partenaire bancaire. Le décaissement des fonds doit se faire entre 11 et 17 jours.

4

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes exclues du crédit bancaire classique mais disposant d'une capacité de remboursement et portant un projet d'insertion professionnel ou social (bénéficiaires potentiels : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim etc).

**! Cas d'exclusion :** le Micro-Crédit personnel garanti ne peut servir à créer une entreprise, à combler des découverts ou à racheter des dettes. Ce n'est pas non plus un crédit à la consommation ou un dispositif d'aide sociale.



## POUR QUOI FAIRE ?



### MOBILITÉ

Achat/réparation de véhicule, permis de conduire etc.



### ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Achat de mobilier de première nécessité (réfrigérateur, table et chaises, lit etc).



### LOGEMENT

Caution du 1er mois de loyer, petit travaux, caravane etc.



### FORMATION

Aide-soignant, conducteur de poids lourds, CAP etc.



### SANTÉ

Soins dentaires, lunettes, prothèses auditives etc.



### ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Frais d'avocat dans le cadre d'une procédure de divorce, frais d'obsèques etc.

“

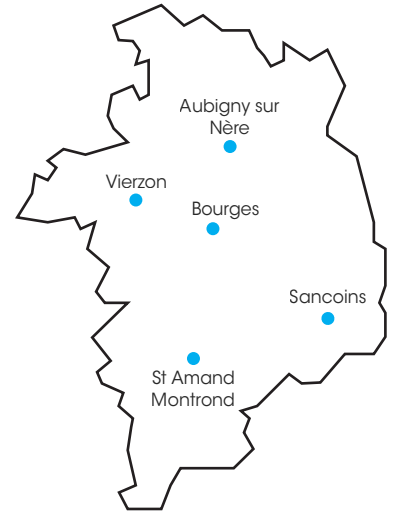
Grâce au Micro-Crédit, j'ai pu financer une partie de mes soins dentaires.

Pierrette -  
72 ans



”

## Nos points d'accueil



## Nos partenaires Micro-Crédit Personnel Garanti



Gilles Leduc  
02 48 65 30 22 / 07 88 98 47 49  
gilles.leduc@bge-cher.com

[www.bge-cher.com](http://www.bge-cher.com)

Siège Social : 2 rue Racine, 18 200 Saint-Amand-Montrond

